



POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 35 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 48 minut. matin,	Express.
4 — 35 — —	Express.	11 — 51 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — —	Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	9 — 36 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans la Patrie :

La nomination de M. Roulland fait tomber tous les bruits qui ont couru, il y a quelque temps, sur la dislocation du ministère de l'Instruction publique et des cultes. Ce ministère reste tel qu'il était, et le choix du fonctionnaire éminent qui vient d'être appelé à le diriger prouve qu'on ne songe pas à en diminuer l'importance.

Les titres de l'honorable M. Roulland à la confiance de l'Empereur sont nombreux et des plus marquants : jurisconsulte consommé tant que profond moraliste, il s'est élevé rapidement par l'étendue et la variété de ses connaissances aux premières dignités de la magistrature. Successivement procureur-général à Douai et avocat-général à la Cour de cassation, il occupait ces dernières fonctions lorsque éclata la révolution de Février, M. Roulland donna sa démission, et sans regretter de se voir si brusquement arrêté dans une carrière qu'il avait parcourue avec éclat, il se prépara à conquérir une position nouvelle dans les rangs du barreau.

Mais le Prince que le vote de la France avait placé à la tête de la République, en attendant mieux, ne devait pas laisser longtemps inactive pour la chose publique les capacités éminentes de M. Roulland. Il lui rendit ses fonctions à la Cour de cassation, et bientôt après il le nomma procureur général à la Cour de Paris. Dans ce poste élevé M. Roulland a montré toutes les qualités de l'administrateur unies à la science du jurisconsulte et au talent de l'orateur. Qui ne se souvient de cet éloquent discours de rentrée, prononcé en 1853, de ces considérations d'un ordre si élevé présentées sous une forme brillante et ferme, de cette parole noblement imagée qui révélait de sévères études littéraires. Comprise ainsi que M. Roulland et l'école des grands magistrats auxquels il appartient la compréhension, la science du droit embrasse toutes les questions qui intéressent l'ordre social parmi lesquelles l'Instruction publique occupe de nos jours une si grande place.

Nous avons aujourd'hui sous les yeux l'article même par lequel le *Morning-Advertiser* annonçait hier que le différend entre l'Angleterre et les Etats-Unis était définitivement arrangé.

D'ici à quelques jours, s'il faut en croire ce journal, les ratifications en due forme seront échangées. Voici quelles sont les conventions qui, d'après le *Morning-Advertiser*, ont été arrêtées entre les Etats-Unis et l'Angleterre :

« Les îles de la baie seront rendues par les Anglais à Honduras. Ces îles, qui n'ont pas une grande importance commerciale, sont importantes au point de vue stratégique en cas de rupture avec l'Amérique. Le gouvernement de Honduras s'engage à ne jamais livrer ces îles à aucune autre puissance, et à ne pas permettre qu'aucune autre puissance intervienne dans ses affaires. L'Amérique acquiesce avec empressement à cet arrangement et elle intervient au traité avec le gouvernement de Honduras, pour l'exécution des conditions de cette convention. La France, aussi, consent à cette combinaison, et elle a annoncé qu'elle est disposée à signer le traité si on le juge nécessaire. »

Berlin, le 13 août. — « Les journaux officiels de Saint-Petersbourg affirment que le général Mourawieff a fait savoir, le 18 juillet, au commandant supérieur turc que les troupes russes étaient prêtes à évacuer Kars et le territoire ottoman. Immédiatement les troupes russes ont reçu l'ordre de se retirer à Alexandropol. » — Havas.

La *Gazette de Breslau*, du 12, annonce comme certain qu'il se réunira un congrès pour régler les affaires italiennes. A ce congrès des grandes puissances européennes, seraient appelés les principaux Etats de l'Italie.

Du reste, le *Risorgimento*, de Turin, dans son numéro du 13, rectifie, d'après des correspondances de Parme, les exagérations publiées dans quelques journaux, au sujet du mouvement des troupes autrichiennes en Italie. Ce mouvement se borne à des changements de garnison. Le chiffre des garnisons est toujours le même.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Trieste, jeudi 14 août. — « Les nouvelles de Constantinople, du 8, annoncent le départ du prince Kallimaki pour Vienne et l'arrivée de M. Richthoff. L'évacuation anglaise est terminée. Les Français avaient embarqué leurs dernières troupes.

» L'ambassadeur russe est toujours attendu à Constantinople.

» On mande d'Athènes, à la date du 9, que les Français évacueront le territoire grec le 15 août. »

Berlin, vendredi 15 août. — « Le général Wrangel a célébré le jubilé de la 6^e année de son entrée au service, il a été nommé aujourd'hui feld-maréchal-général.

» Les Français ont célébré ce matin la Saint-Napoléon par un grand service à l'église Sainte-Hedwige.

» La Russie a engagé une foule d'ouvriers allemands pour la reconstruction de Sébastopol. »

Londres, samedi 16 août. — « Le *Morning-Advertiser* annonce comme étant une nouvelle formelle, l'arrangement du différend avec l'Amérique, l'échange des ratifications, à ce sujet, serait même sur le point d'avoir lieu.

» Le même journal dit que le général Walker a obtenu une grande majorité aux élections pour la présidence à Nicaragua, et il ajoute que le gouvernement des Etats-Unis n'enverra aucune troupe pour agir contre le comité de vigilance à San-Francisco. »

« Londres, samedi 16 août. — « Les représentants de Washington ont ouvert un crédit de onze cent mille dollars pour établir des fortifications. Le Congrès a décliné la responsabilité de lever des troupes contre le comité de surveillance californien.

» M. Brook a été réélu.

» La reine Victoria est retournée à Osborne. »

Marseille, le 16 août. — « La *Clyde* est arrivée avec des nouvelles de Constantinople du 7 août.

» Les Monténégrins menacent plusieurs districts de la Turquie, et Kurchid-Pacha a fait demander

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

(Suite.)

Henry se perdait en conjectures, sans pouvoir arriver à une conclusion qui le satisfît complètement. — Sa curiosité était vivement éveillée, et il avait hâte, dans l'intérêt de Polyte aussi bien que dans celui de Catherine, de connaître le résultat de cette petite excursion nocturne.

Comme il en était là de ses réflexions, le bruit d'un frolement de robe se fit entendre à quelques pas, et, comme il ne pouvait songer qu'à Catherine, il se leva précipitamment et courut à sa rencontre.

Son erreur fut de courte durée. — Cette femme qui venait à lui, ce n'était pas Catherine ! — Henry s'arrêta interdit.

— Ce n'est pas moi que tu attendais ? dit l'inconnue en fixant sur lui deux regards vifs et profonds.

— Qui es-tu ? demanda impérieusement Henry.

— Tu as donc besoin de voir tes amis pour les reconnaître ?

— Mes amis ?...

— Tu en doutes ?

— C'est la première fois que je te rencontre.

— La seconde, monsieur Henry.

— Mais qui est-tu donc ?

Pour toute réponse, l'inconnue écarta doucement son voile et laissa voir son visage.

— Meryem ! s'écria Henry, qui la reconnut de suite, malgré l'obscurité ; que viens-tu faire ici à cette heure ?

— Ceci est le secret de Catherine, fit la jeune femme.

— Comment ?

— Elle te l'expliquera demain.

— C'est donc la jalousie qui l'a poussée en cet endroit ?

— Je le crois.

— Mais toi, Meryem, quel double rôle joues-tu ici ?...

Est-ce le lieutenant qui t'attire ?... ou n'est-ce que le génie du mal et la haine des Français ?

— C'est peut-être tout cela.

— Tu l'avoues.

— Pourquoi le nierais-je...

— Mais ce serait infâme...

Meryem haussa les épaules, et montra ses dents blanches dans un singulier sourire.

— Henry, reprit-elle presque aussitôt, tu es plus intelligent que la plupart de tes frères d'armes, et tu dois comprendre bien des choses dont le sens leur échappe à eux...

Ce n'est donc pas le lieutenant que je suis venue chercher ; ce n'est donc pas non plus le génie du mal ni la haine des Français qui m'y ont poussée ; mais c'est tout cela, mêlé et confondu dans un sentiment étrange, qui n'a pas de nom dans votre langue, et qui, dans nos

montagnes de la Kabylie, parle et commande à toute heure... C'est la fierté nationale, l'horreur de l'esclavage, l'amour de la liberté, l'ardeur implacable de la vengeance... Vous avez pour vous la force, le nombre, les moyens terribles de destruction ; nous avons, nous autres, la ruse, le mensonge, les ressources extrêmes du désespoir... C'est vous qui les premiers avez engagé la lutte, vous avez violé indignement notre sol, vous nous avez traqués comme nous traquons le chacal, le sanglier ou la panthère : eh bien, nous acceptons cette lutte, nous vous suivrons pas à pas, en silence, nous vous frapperons par derrière, dans l'ombre, à l'abri de nos buissons, ou cachés par nos rochers ; ce sera une guerre de tous les jours, de toutes les nuits, et la poudre ne cessera de parler que lorsque vous aurez fui ou que nous serons morts.

Tout en écoutant Meryem, Henry ne pouvait s'empêcher d'éprouver une certaine admiration pour cette sombre énergie et pour cette fierté implacable... D'ailleurs, Meryem était jeune, elle était belle, et son œil, comme celui d'une panthère, avait des reflets fauves et magnétiques.

— Voilà une singulière confession, dit-il enfin à la jeune fille, et, si je n'étais habitué aux exagérations arabes, je redouterais vraiment de retourner cette nuit à Médeah...

— Tu n'as rien à craindre... répondit Meryem.

des renforts. Une partie de la garde impériale allait s'embarquer. Dans un combat qui a eu lieu à Podcriza des églises et des mosquées ont été détruites.

» La révolte de la province de Van a été comprimée.

» L'internonce d'Autriche a donné une fête à l'amiral Lyons.

» Brebisli Pacha a suspendu son départ pour Odessa, la Porte-Ottomane attend encore la notification de l'avènement du czar Alexandre II.

» Les journaux de Constantinople signalent une hausse de cinq piastres sur les blés du Danube et sur ceux de la mer d'Azoff. Néanmoins la nouvelle récolte est considérée comme assez bonne, sauf en Asie.

» Les nouvelles de Grèce annoncent que l'amiral Bouët-Willamez a préparé pour la fête de l'empereur Napoléon le simulacre de la bataille navale de Lepante.

Trieste, le 16 août. — « Les nouvelles de Constantinople, du 8, portent que l'amiral anglais a quitté Odessa pour surveiller de Trébizonde la restitution de Kars. Une députation de 60 Circassiens est attendue.

» Dans la douane et dans le port du Pyrée, des marchandises ont été incendiées. Les Français devaient évacuer la Grèce en septembre. »

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — On lit dans la *Epoca*, du 11, que, par mesure générale, tous les chefs des corps de l'armée qui sont restés à Saragosse jusqu'à la reddition de cette ville, ont été retirés du service.

Le désarmement de la milice nationale de la province de Madrid s'est effectué de la manière la plus calme, au dire du même journal. Le gouvernement s'est borné à communiquer aux alcades la résolution adoptée sur cette matière. Les alcades et les chefs de la milice ont recueilli eux-mêmes les armes, et la garde civile est venue ensuite les transporter dans les parcs de Madrid.

On annonce, en outre, que les voleurs qui ont attaqué une diligence sur la route de France, ont été arrêtés à Aranda de Duero.

PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES. — On lit dans la *Gazette des Postes*, sous la date de Vienne, 12 août :

« D'après des nouvelles du bas Danube, divers indices tendent à prouver que l'occupation des Principautés par les troupes impériales touche à sa fin. Toutes les boulangeries de campagne, tous les magasins d'équipement, et en général tout le gros matériel de l'armée, a remonté le Danube par bateaux à vapeur. Mais l'époque précise où les troupes autrichiennes quitteront les Principautés ne paraît pas encore fixée. Les troupes turques ont commencé aussi à se retirer des deux points qu'ils occupaient de concert avec l'armée autrichienne, Bucharest et Giurgewo. A peine s'il reste 700 hommes d'infanterie en tout, dans ces deux localités. L'artillerie et la cavalerie turques sont parties depuis longtemps pour Schoumla. »

MAROC. — Une dépêche télégraphique nous avait annoncé hier une attaque du prince Adalbert contre les pirates du Riffe. Voici l'article même de l'*Express*, qui donne les détails de cette affaire :

« L'*Assistance* et la *Resolute* ont apporté à Portsmouth la nouvelle d'une attaque par les pirates du Riffe, qui couronne dignement toutes leurs violences antérieures. Il paraît que S. A. le prince Adalbert, grand amiral de la marine prussienne, qui se trouvait à Gibraltar le 10 courant sur la frégate prussienne *Dantzick*, a désiré voir en personne, sur la côte du Riffe, le théâtre de violences commises, il y a quelque temps, sur un bâtiment prussien, dont l'équipage a été massacré par des hordes féroces du Riffe. Le prince s'est rendu, en conséquence, à bord de sa chaloupe, sur le lieu où, quelques jours avant le 10 courant, ces violences avaient été exercées. Les pirates se sont opposés à son débarquement, et ils ont ouvert le feu contre lui. Le brave marin est retourné à bord de sa frégate, dont il a fait armer sur-le-champ les embarcations, et il s'est dirigé vers la côte. A ce moment les pirates étaient réunis en très-grand nombre sur ce point et leur démonstration de forces était formidable; mais le prince-amiral, dans son bouillant courage, n'a pas tenu compte du nombre de ses adversaires; il a débarqué et, l'épée à la main, il a chargé avec ardeur les pirates qui garnissaient un tertre élevé. Le résultat de cette attaque a été funeste, le prince a été bientôt renversé par une balle qui l'a frappé à la cuisse. Son aide-de-camp porte-drapeau a été mortellement blessé, le capitaine a reçu un coup de feu au bras, 7 hommes ont été tués, 17 ont été blessés. Ces derniers ont été laissés sur le champ de bataille, parce qu'il n'a pas été possible de les enlever. Enfin, presque tout le détachement que conduisait le prince, a été anéanti. Les survivants ont pu regagner la frégate, et ensuite ils ont été déposés à l'hôpital de Gibraltar. Les hommes tués ont été inhumés avec tous les honneurs militaires. La blessure du prince-amiral était en bon état à la date des dernières nouvelles, le 10.

MONTÉNÉGRU. — Voici, dit le *Constitutionnel*, les dernières nouvelles qui nous arrivent du Monténégro. Elles sont affligeantes :

« Le prince Daniel, pour punir la tribu monténégrine des Kutji d'avoir violé, par une descente en Albanie, la trêve conclue avec les Turcs et brûlé ensuite quelques villages monténégrins, avait dirigé contre eux une expédition. Je vous ai déjà raconté en détail le succès de cette expédition et les précautions prises par le prince pour éviter de donner des inquiétudes légitimes aux autorités de la Porte, tandis que les habitants tués de Spusch et de Podgoritza, craignant que le gouvernement n'agisse contre eux, par suite de la destruction de l'église de Podgoritza, et de la profanation du cimetière chrétien, intéressés par conséquent à troubler la paix des frontières pour rester armés, avaient ostensiblement apporté du secours aux Kutji. Mais le prince ne s'en était inquiété nullement et s'était contenté d'ordonner à Mirco, commandant de l'expédition, de laisser sur le territoire des Kutji, une garnison dans la petite forteresse de Medun. Cela suffisait pour contenir le pays. Cependant après le départ de l'armée monténégrine, les Kutji, réfugiés dans les villes turques de Spusch et de Podgoritza, avec l'assistance de leurs habitants, ont attaqué et repris la forteresse.

Le prince voudra maintenant réduire définitivement les Kutji, et il est à craindre que les habitants

tucs de la frontière ne s'unissent aux Kutji et ne finissent par entraîner, dans de nouvelles luttes contre le Monténégro les autorités de Scutari, si faibles pour résister au fanatisme local, puisque le pacha n'a pu empêcher les Scutarins de démolir le séminaire à un jour annoncé d'avance.

Les montagnes albanaises chrétiennes ont vivement senti l'injure faite ainsi à leur foi, et comme rien ne faisait pressentir encore que la Porte ait pris des mesures propres à assurer la sécurité des chrétiens et le respect de leur religion, on peut prévoir que les montagnards se vengeront sur les villages et mosquées turcs. Ces tristes représailles sont tout-à-fait dans les mœurs du pays; Turcs et Chrétiens s'en font un point d'honneur.

Il ne faudrait cependant pas s'inquiéter outre mesure de ces mouvements, dit notre correspondant, qui, vu la diversité des races dans ce petit coin de l'Europe, ont un caractère purement local et nécessairement restreint.

CALIFORNIE. — Le *Times*, du 14, commente, dans un long article, les dernières nouvelles qui nous sont parvenues de San-Francisco et qui représentent sous de bien tristes couleurs la situation des choses dans ce pays.

« Ce qui se passe à San-Francisco, dit-il, est un phénomène qui doit surprendre tout homme qui fait partie d'une société régulièrement organisée. Si les Anglais s'en étonnent, à quel point un Prussien ou un Autrichien doivent-ils le trouver inexplicable? Que doivent-ils penser d'une société où un comité de vigilance s'empare du pouvoir, maintient l'ordre, fait exécuter les lois, punit les criminels, remplit enfin les fonctions des magistrats qu'il a renversés, et cela en dépit des troupes de la fédération dont il fait partie! Tel est pourtant l'état où se trouve San-Francisco. Après la lutte entre les troupes fédérales et le comité, Terry, ses amis et les troupes fédérales se sont rendus, ont été désarmés et Terry attend son jugement.

» Cependant on pose au comité de vigilance ce dilemme : Si vous punissez Terry, vous punissez de mort un homme qui agissait pour la défense des autorités établies; ou bien vous tuez un prisonnier de guerre. Mais probablement le comité de vigilance ne s'arrêtera pas à des arguments de cette nature : il est forcé, par sa position même, à se considérer comme le pouvoir suprême à San-Francisco, et par conséquent à traiter en rebelles tous ceux qui lui font opposition. »

FAITS DIVERS.

L'Empereur doit quitter Saint-Cloud mardi pour se rendre à Biarritz, avec l'Impératrice et le Prince Impérial.

Les derniers préparatifs sont terminés à la villa Eugénie pour recevoir Leurs Majestés.

— Une dépêche télégraphique, adressée à Paris par le ministre du commerce de Rome, annonce que les statuts de la société des chemins Romains ont été homologués par le Pape, et le décret partira par le premier bâtiment direct.

On sait que ces chemins, qui relieront la Méditerranée à l'Adriatique desserviront Civita-Vecchia, Rome, Ancône et Bologne.

— Tu me protèges donc?

— Plus que tu ne le crois.

— Diable!... J'en suis touché vraiment... Mais ne crains-tu pas toi-même que tes révélations ne soient mal placées?

— Comment cela?...

— Après tout, nous sommes seuls en ce moment, et, s'il me prenait fantaisie de venger d'un seul coup ceux des miens à la mort desquels tu as pu contribuer...

— Tu me tuerais?... — Pourquoi pas?...

Meryem fit entendre un petit rire sec.

— Les Français ne tuent pas les femmes, répondit-elle sur un ton impertinent; ils sont pour cela ou trop chevaleresques, ou trop niais, si tu l'aimes mieux.

Henry se prit à rire à son tour de la répartie; mais Meryem était devenue tout-à-coup sérieuse et presque triste.

— Tu me crois donc capable de commettre un crime? poursuivit-elle aussitôt après...

— Ne le disais-tu pas toi-même tout-à-l'heure? répondit Henry.

— Je me vantais peut-être.

— Je l'ai cru d'abord.

— Et tu avais raison.

— D'ailleurs, ajouta Henry avec enjouement, ce n'est pas la première fois que mes amis et moi nous sommes dupes de tes mensonges.

— Explique-toi...

— N'avais-tu pas annoncé la croix d'honneur au sergent Simonnet?

— C'est vrai.

— Ne m'avais-tu pas promis à moi-même une lettre de France?

— C'est vrai.

— Voilà plus d'un mois que ces promesses ont été faites, et cependant le sergent n'est pas décoré, et je suis encore sans nouvelles.

— Tes reproches sont fondés, Henry; mais tout peut être réparé...

— Quelle plaisanterie!...

— Je ne plaisante pas.

— Ainsi cette lettre...

— Tu l'auras demain si tu veux avoir confiance en moi.

— Que faut-il faire?...

— Malgré lui, et bien qu'il lui semblât insensé d'ajouter foi aux paroles de Meryem, Henry s'était repris à espérer et à croire; pour avoir une lettre de Blanche, il eût été au bout du monde.

Cependant Meryem avait réfléchi, et elle venait de relever son front, qu'elle avait tenu quelques instants dans ses mains.

— Henry, dit-elle alors en regardant le jeune homme fixement et en lui prenant le bras, viendrais-tu demain,

à cette heure, dans les montagnes de Mouzaïa?

— J'irais, répondit résolument Henry; mais pourquoi si loin, pourquoi pas ici, pourquoi pas même à Médéah?...

— Aujourd'hui ce serait possible, fit Meryem; mais demain...

— Que doit-il donc se passer?...

— Tu le sauras.

— Soit... et, quoiqu'il doive m'en coûter... j'irai!...

Meryem paraissait vivement émue pendant ce colloque; à plusieurs reprises, elle avait croisé les bras sur sa poitrine comme pour en comprimer les battements, et son regard fixe, sombre, irrésolu, n'avait pas quitté le jeune zouave.

— Une dernière question, dit-elle tout-à-coup à ce dernier : si, par un moyen ou par un autre, tu reçois demain, à cette heure, une lettre de la femme que tu aimes, et que tu as laissée en France, quelle récompense offriras-tu à celle qui te la donnera?

Henry commença un sourire ironique.

— Je te comprends, répondit-il, et j'allais l'oublier; mais je suis riche et ne serai pas un ingrat; fixe toi-même la somme qu'il te faut, et tu l'auras.

(La suite au prochain numéro.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

On écrit de Saint-Petersbourg, 10 août, à l'agence Havas :

« Le comte de Morny fait ses visites depuis trois jours. Il a été reçu, dès jeudi, en audience solennelle, par l'Empereur et l'Impératrice; il a été présenté, ensuite, aux autres membres de la famille impériale présents à Saint-Petersbourg. Partout, il est l'objet de l'accueil le plus flatteur. Avant-hier, l'envoyé de Napoléon III a pris part à toutes les fêtes données à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'Impératrice, et il a été constamment traité avec la plus grande distinction.

« Le télégraphe fera connaître ici, de quart-d'heure en quart-d'heure, la marche des cérémonies du couronnement, et des cérémonies religieuses analogues auront lieu ici, en même temps qu'à Moscou.

« Plusieurs fonctionnaires militaires et civils ont profité de l'ajournement du couronnement pour aller visiter la Crimée. Le général Benkendorff est, dit-on, parti de Moscou pour se rendre sur le théâtre de la dernière guerre.

« Le colonel Bartholoméï, qui était attaché au général Murawieff, est parti, en toute hâte, pour le Caucase. Le général Bariatski ne devant pas partir immédiatement, le colonel Bartholoméï porte des instructions à l'officier-général qui doit le remplacer provisoirement, et qui sera probablement le général Bebutoff.

« Le bruit courait, ici, que Schamyl enverrait un ambassadeur au couronnement, et que son fils, qui a été prisonnier des Russes, serait chargé de cette mission. Ce bruit ne paraît pas être fondé. »

CHRONIQUE LOCALE.

Hier a eu lieu la distribution des prix de l'école communale des Frères, dans la cour de l'établissement.

Malgré le vent et la pluie qui tombait par moments, on s'était empressé de venir prendre part aux joies des nombreuses familles qui confient leurs enfants aux Frères de l'École chrétienne: la cour était comble et la foule se pressait jusque dans les escaliers.

M. le Sous-Préfet, MM. les Adjoint, MM. les Curés, beaucoup d'ecclésiastiques et un très-grand nombre de parents et amis des enfants occupaient l'estrade élevée pour cette solennité.

La musique de l'École de cavalerie a ouvert la séance par l'exécution d'une brillante symphonie, et, après elle, des enfants ont chanté de fort jolis morceaux.

Puis deux dialogues ont ensuite égayé l'assemblée.

La fête ayant fini trop tard, nous sommes forcés de remettre au prochain numéro la publication des noms des lauréats.

P. GODET.

Un BIJOU d'une certaine valeur a été trouvé le lundi 11 août à la porte du Collège, à l'issue de la distribution des prix.

S'adresser à M. Camille BALLU, propriétaire à Coulon, près Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire.)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 6 au 13 août.

Enfin, la Bourse paraît entrer dans la voie d'une amélioration sérieuse; les cours de la rente se sont raffermis ces jours-ci, et les affaires ont été plus animées qu'elles ne l'avaient été depuis quelque temps. Le 3 p. 100 était

resté à 70 50 à la suite de la liquidation, et ce cours était bien fait pour tenter les capitalistes et pour les décider à rentrer dans la rente. En effet, des achats importants ont eu lieu, qui ont relevé la rente au-dessus de 71, et à partir de ce cours, la reprise a eu une certaine vivacité, à cause des primes vendues presque sans écart depuis le commencement du mois, et qui se trouvent ou débordées, ou sérieusement menacées.

Cependant, à la Bourse d'aujourd'hui, le cours de 71, encore mal affermi a été décroché de nouveau, et, sous l'influence des offres des vendeurs de primes, la rente a retrogradé à 70 25.

A tout prendre, néanmoins, le mouvement de hausse qui vient d'avoir lieu, quelque léger qu'il soit, atteste que les acheteurs n'ont pas abandonné la partie et que les capitaux disponibles sont prêts à rentrer activement dans les valeurs.

Les chemins de fer conservent une grande fermeté et donnent lieu à des demandes continuelles. Le Nord, qui était tombé presque à 1050, s'est relevé avec beaucoup de vivacité jusqu'à 1070. Les achats sont empressés sur l'Orléans, sur l'Ouest, sur le Midi, sur le Grand-Central, sur le Lyon, sur la Méditerranée. Les projets relatifs à la fusion de ces deux dernières lignes, ainsi qu'au démembrement du Grand-Central, paraissent ajournés momentanément.

Le Crédit Mobilier est calme et n'a pas fait un pas depuis huit jours. La Caisse générale des chemins de fer se soutient parfaitement à 550. Les valeurs industrielles donnent lieu à peu d'affaires.

Cependant on demande encore la Caisse de l'Industrie à 435. La faveur dont jouissent ces actions s'explique par l'intérêt que la Caisse de l'Industrie prend dans l'affaire importante des Maisons mobiles en bois, de M. Seiler.

On recherche avec beaucoup d'activité les omnibus de Londres. Le dividende que la Société distribue pour les six premiers mois de son exercice, a provoqué un grand nombre d'affaires sur cette valeur, qui doit faire une prime très-forte, le jour où elle figurera à la cote officielle, ce qui ne peut se faire longtemps attendre.

La Compagnie des équipages de grande remise est aussi considérée comme l'une des meilleures entreprises de ce genre. Il paraît que le second mois de son exploitation a produit plus de 4 p. 100 du capital émis.

La supériorité de l'huile-gaz sur tous les éclairages connus, sous le rapport de l'économie, de la facilité d'emploi et de la puissance éclairante, permet de compter que la Compagnie qui s'est formée pour exploiter cette découverte, réalisera de très-beaux bénéfices. Aussi ne doit-on pas s'étonner de l'empressement avec lequel les actions se souscrivent.

On continue à s'occuper de la Compagnie métallurgique des Trois Bassins, qui est en pleine activité.

J. PARADIS.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

ÉCOLE SUPÉRIEURE DU COMMERCE,

Boulevard des Filles-du-Calvaire, rue Saint-Pierre-Popincourt, 24, à Paris.

Dirigée pendant vingt ans par M. Blanqui, membre de l'Institut, cette École est la seule en France qui soit exclusivement consacrée aux études commerciales; elle est placée sous le patronage du gouvernement, qui y entretient des élèves boursiers, et sous la surveillance d'un conseil de perfectionnement composé de membres de l'Institut, d'anciens ministres, de sénateurs, de conseillers d'Etat, de banquiers, de négociants, sous la présidence de M. le Ministre du commerce et de l'agriculture.

L'enseignement de l'École comprend depuis les leçons de grammaire, d'écriture, d'arithmétique, de géographie et de comptabilité, jusqu'au cours de droit commercial et maritime, d'économie industrielle, toutes les connaissances nécessaires pour former des comptables, des banquiers, des négociants, des administrateurs.

Le grand nombre des élèves étrangers qui se

rendent chaque année, de tous les points du monde, dans cet établissement, en fait l'École pratique la plus utile pour les langues vivantes, et assure aux jeunes gens pour l'avenir les relations d'affaires les plus étendues.

L'École reçoit des élèves pensionnaires de quinze à vingt-cinq ans, au prix de 1,600 fr.; les demi-pensions à 1,400 fr.; les externes à 600 fr.

On peut s'adresser, pour les demandes de renseignements et les prospectus, à l'Administration de l'École, boulevard des Filles-du-Calvaire, rue Saint-Pierre-Popincourt, 24, à Paris.

INSTRUCTION SPÉCIALE — École préparatoire à la marine,

fondée et dirigée par M. LORIOU, rue d'Enfer, 49, à Paris. Les élèves sont reçus dès l'âge de 12 ans. La rentrée des classes aura lieu le 6 octobre prochain.

Nous annonçons aujourd'hui la mise en vente du tome XIV de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers. *Moucou*, — *la Bérésina* sont, en deux livres, les sujets du nouveau volume. L'imagination la plus osée n'aurait jamais inventé cette effroyable péripétie d'un drame mêlé de tant de succès et d'accidents jusque-là toujours conjurés ou réparés par le génie. C'est ici que l'histoire devient une grande et lamentable poésie, et l'illustre historien était en fond pour rendre l'une complète sans sacrifier l'autre. — Nous en appelons à tous ceux qui vont lire ce volume.

Préfecture du département de Maine-et-Loire.

MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

ADJUDICATION de la fourniture de 8,000 kilogrammes d'huile de colza épurée.

Le samedi 6 septembre prochain, heure de midi, il sera procédé, par M. le Sous-Préfet de Saumur, dans une des salles de la Sous-Préfecture de Saumur, à l'adjudication de la fourniture de 8,000 kilogrammes d'huile de colza épurée, pour l'éclairage de la Maison centrale de Fontevault.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et du règlement du 31 juillet 1852, à la Préfecture (3^e division, bureau des prisons), au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, et à l'Économat de la Maison centrale de Fontevault.

Marché de Saumur du 16 Août.

Froment (hec. de 77 k.)	51 11	Graine de luzerne	—
2 ^e qualité, de 74 k.	29 90	— de colza	28
Seigle	18	— de lin	25
Orges	13 60	Amandes en coques	—
Avoine (entrée)	9	(l'hectolitre)	—
Fèves	16 40	— cassées (30 k.)	90
Pois blancs	32	Vin rouge des Cot.	—
— rouges	32	compris le fût	—
— verts	—	1 ^{re} choix 1853	120
Cire jaune (30 kil.)	160	2 ^e	100
Huile de noix ordin.	110	3 ^e	90
— de chenevis	60	de Chinon	110
— de lin	58	de Bourgueil	120
Paille hors barrière	42	Vin blanc des Cot.	—
Foin 1853 id	—	1 ^{re} qualité 1853	100
Luzerne	—	2 ^e	70
Graine de trèfle	—	3 ^e	55

BOURSE DU 16 AOUT.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 71 10

4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 93 10.

BOURSE DU 18 AOUT.

5 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 70 85.

4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 93 30.

ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 10, successeur de M. Jahan.

PURGE
d'hypothèques légales.

Notification a été faite :
A la requête de M^{lle} Antoinette de Crozé, propriétaire, demeurant à Montreuil-Bellay,
Pour laquelle domicile est élu en l'étude de M^e Beaurepaire, son avoué, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 10;
1^o Suivant exploit de Plumereau, huissier à Montreuil-Bellay, en date du 2 août 1856, enregistré,

A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de Saumur, en son parquet au Palais-de-Justice de la ville de Saumur;

2^o Suivant exploit du ministère de Bagouin, huissier à Loudun, en date du cinq août mil huit cent cinquante-six, enregistré,

A M. Victor de Messemé propriétaire, demeurant à son château de Messemé, commune de Messemé; au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Antonine-Marie Bichier des Ages, Georges-Antoine Bichier des Ages, Marie-Gabrielle Bichier des Ages, Marie-Thérèse Bichiers des Ages, Marie-Lucie Bichier des Ages, Marie-Barbe-Elisabeth Bichier des Ages, et Marie-Antoinette Bichier des Ages, enfants issus du mariage de M. Antoine-Lau-

rent-Charles Bichier des Ages, négociant à la Motte-Bourbon, commune de Pouançay, avec dame Clémentine-Elisabeth de Mondion;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le dix-huit juillet mil huit cent cinquante-six, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe, par M^e Beaurepaire, avoué de M^{lle} de Crozé, de la copie dûment collationnée d'un acte passé devant M^e Poynot, notaire à Montreuil-Bellay, le cinq mai mil huit cent cinquante-six, enregistré et transcrit, contenant vente par M. Antoine-Laurent-Charles Bichier des Ages, négociant, demeurant à La Motte-Bourbon, commune de Pouançay (Vienne), à M^{lle} de Crozé, d'une maison, située à Montreuil-Bellay,

en la Grande-Rue, consistant en :

1^o Un premier corps de bâtiments, longeant la rue, composé d'un vestibule, chambres basses, chambres hautes, greniers au-dessus, caves sous ledit bâtiment; 2^o Une cour dans laquelle il existe une citerne; 3^o Une remise au fond de la cour, cabinet à côté, basse-cour y attenant, dans laquelle se trouve un puits commun avec M. Estienvrin; 4^o Une écurie à gauche au fond de la même cour, sellerie à côté; 5^o Un jardin, contenant 11 ares 70 centiares. Le tout, compris au plan cadastral, section H, sous les numéros 381, 385 et 388, joint au nord M^{lle} Jacquet, au couchant la grande rue, au levant et au midi M. Estienvrin, ainsi que ledit immeuble existe sans aucune réserve. Cette vente a

été faite pour le prix principal, outre les charges, de la somme de neuf mille deux cent cinquante francs;

Avec déclaration aux sus-nommés, que cette notification leur a été faite, afin qu'ils aient à prendre sur lesdits immeubles telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeront convenables dans le délai de deux mois, et que faute par eux de le faire dans ledit délai et i-celui passé, lesdits immeubles demeureront affranchis de toutes charges de cette nature;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial que les anciens propriétaires de ces immeubles étaient, outre le vendeur sus-nommé: 1° M^{me} Marie-Virginie Linatier Dugauguié, épouse de M. Claude-Jules-Théophile Gallais, notaire, demeurant à Longué; 2° M. Théodore Davezou, commis-négociant, demeurant à Paris, rue de Mazagan, n° 8; 3° D^{lle} Désirée Davezou, célibataire, propriétaire, demeurant à Longué; 4° M^{lle} Elisa Davezou, propriétaire, demeurant à Montreuil-Bellay; 5° M^{me} Désirée Linatier, décédée, épouse de Monsieur Auguste-René-François Davezou; 6° M. Louis Linatier Dugauguié, ancien propriétaire, demeurant à Montreuil; 7° Dame Marie Maugeis, son épouse; 8° M. Joseph Gain La Roche, propriétaire; 9° Dame Marie Gain La Roche, rentière, veuve de M. Placide Favre; 10° Dame Sophie Gain La Roche, épouse de M. Eugène Cosse, gendarme;

Et que tous ceux des chefs desquels il pourrait être pris sur lesdits biens des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus de M^{lle} de Crozé, elle ferait publier cette notification dans un journal judiciaire, conformément à du l'avis conseil d'Etat, du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.
(498) **BEAUREPAIRE.**

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un exploit de Plumereau, huissier à Montreuil-Bellay, du dix-huit août mil huit cent cinquante-six.

Il appert que dame Henriette Girard, épouse du sieur Jean Chollet, cultivateur, demeurant à Lerna, commune d'Antoigné, a formé contre son mari une demande en séparation de biens devant le Tribunal civil séant à Saumur, et a constitué sur cette demande M^e Chedeau, avoué à Saumur.

Dressé à Saumur, le dix-huit août mil huit cent cinquante-six.
(499) **CHEDEAU.**

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
En la salle de la Mairie de St-Hilaire-St-Florent,

Le dimanche 24 août 1856, à midi,
UN TERRAIN PROPRE A BATIR,
Situé au Pont-Fouchard, au lieu dit le Port du Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Contenant 8 ares 64 centiares, porté au plan cadastral sous les n^{os} 341 et 342, section A (commune de Saint-Florent).

Ce terrain, appartenant à la commune de Saint-Florent, joint du levant M^{me} Aubelle, du midi le chemin du Pont-Fouchard à Saint-Florent, du couchant M. Plessis et autres, et du nord M^{me} Aubelle et les terrains de de la rivière du Thouet.

Mise à prix 1,036 fr.
S'adresser à M. le Maire de Saint-Florent,

Et audit M^e CHASLE, notaire, dépositaire du cahier des charges. (460)

Retrait de Cautionnement.

M. RENÉ-AUGUSTE VALLÉE, ancien huissier à Brézé, a déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur une demande pour retirer son cautionnement.

A Céder de suite
UN OFFICE D'HUISSIER,
Dans un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur.

S'adresser à M^e AUDOUIN, notaire à Nœuil (Maine-et-Loire). (500)

REMISES ET ÉCURIES
Rue Daillé,
A LOUER PRÉSENTEMENT.
S'adresser à M. ROUSSEAU. (486)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,
Une MAISON, parquetée, avec cour et JARDIN, rue Saint-Lazare.
S'adresser à M^{me} LEROY, à côté, ou à M. SERGÉ, rue d'Orléans. (452)

A VENDRE
OU A LOUER PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON,
Sise rue des Basses-Perrières, n° 10.
S'adresser à M^{me} V^e PETIT ou à M. TERRIEN, (476)

MAISON A VENDRE
Située rue Daillé, n° 18.
S'adresser à M. ROUSSEAU, propriétaire. (484)

A VENDRE

Une MAISON située à Saumur, rue du Palais de Justice, autrefois occupée par Madame Desmé-Delisle.
S'adresser dans la maison pour la voir, et à M^e DUTERME, notaire, à Saumur pour traiter. (485)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON, située à Saumur, rue Beaurepaire, dépendant de la succession de M. Guillemard, et joignant d'un côté la maison de M. Follie, d'autre côté celle de M.

Cette Maison consiste en: salon, salle à manger, chambres à coucher et salle de bain, au rez-de-chaussée; chambres et cabinets, au 1^{er} étage; greniers, cuisine et caves, lingerie, remise, bûcher et vaste jardin. (429)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE
PARACHUTE DES CHEVEUX

De **CHALMIN**, chimiste.
Cette composition est infailible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.
Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 49. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, et chez M. BALZEAU, parfumeurs, rue St-Jean. PRIX DU POT: 3 FR. (292)

ÉTHÉROLÉINE DE CHALMIN
pour détacher

ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.
Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toutes espèces de tissus, tels que velours, soierie, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce nouveau produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher.
PRIX DU FLACON: 1 FR. 50 C.
Composé par CHALMIN, chimiste. Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 38 et 40.
Dépôt dans toutes les villes de France chez les merciers et parfumeurs. A Saumur, chez M. Eugène Pissot, parfumeur, rue St-Jean, 2, et chez M. BALZEAU, parfumeur, place de la Bilange. (317)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE,
de Berthé.

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.
Mention honorable. Exposition 1855.

L'efficacité et la pureté de cette huile sont garanties:
1° Par l'opinion d'un grand nombre de célébrités médicales et, en particulier, par celle de M. le professeur Trousseau, qui a constaté que c'est à l'huile de foie de morue brune seule, à l'exclusion de toute autre, qu'il faut avoir recours pour obtenir les effets thérapeutiques les plus prompts et les plus certains dans les nombreuses affections soit tuberculeuses, rachitiques, scrofuleuses et autres pour lesquelles elle est généralement prescrite. (Traité de thérapeutique de Trousseau et Pidoux, tome 1^{er}, page 281.)
2° Par deux rapports approuvés par l'Académie de Médecine, dans lesquels les commissaires: MM. Grisolle, Guibourt, Soubeiran, Bouchardat, Bussy et Robinet, ont jugé favorablement le mode de fabrication de M. Berthé et les procédés qu'il a proposés pour constater les altérations et les mélanges que l'on fait subir, dans le commerce, à beaucoup d'huiles de foie de morue (Bulletin de l'Académie, tomes 18 et 20).
Prix: de 2 fr. 30 c. le flacon. — L'étiquette porte toujours la signature Berthé. Dépôt à Paris, rue Saint-Honoré, n° 134, et en province dans les principales pharmacies de chaque ville.

POUDRE ET PASTILLES DE CHARBON
DU DOCTEUR BELLOC,

Approuvées par l'Académie impériale de Médecine.

Le rapport constate que les personnes atteintes de MALADIES NERVEUSES DE L'ESTOMAC ET DES INTESTINS, et celles chez lesquelles la digestion ne s'opère qu'avec difficulté, ont vu, en quelques jours, les douleurs les plus vives cesser complètement, l'appétit revenir et la constipation disparaître par l'emploi de ce médicament dont l'usage ne peut avoir aucun inconvénient. — Une instruction est jointe à chaque article. — Dépôts à Paris, boulevard Poissonnière, 4; à Angers, chez M. MENIERE, ph.; Beaufort, Moussu, ph.; Châlons-sur-Loire, Guy, ph.; Châteaufort-sur-Sarthe, Bossard, ph.; Cholet, BONTemps, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph. (60)

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N° 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON: 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)

Mise en vente le 14 août, à la librairie PAULIN, éditeur, rue Richelieu, 60, à Paris, du tome XIV^e de l'Histoire

DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE
PAR M. A. THIERS.

Un volume in-8° de 680 pages. — Prix: 5 francs.

Ce nouveau volume contient les Livres XLIV et XLV, Moscou, — la Bérésina.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

L'Histoire du Consulat et de l'Empire formera 17 volumes in-8°.
Le prix de chaque volume est de 5 francs sans gravures et de 5 francs 50 cent. avec gravures.
Le dernier volume (Tome 17°) sera donné au prix de 2 fr. 50 c. sans gravures à tous les souscripteurs qui retireront ce volume dans les trois mois qui suivront sa publication.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Le tome XV^e de l'Histoire du Consulat et de l'Empire sera publié dans le courant du mois de novembre prochain; les deux autres volumes paraîtront successivement de trois mois en trois mois. — Les Éditeurs ayant actuellement le manuscrit tout entier dans leurs mains et pouvant en apprécier exactement l'étendue, prennent l'engagement formel de ne pas dépasser le nombre de 17 volumes.

N. B. — En adressant, à l'Éditeur, un mandat sur Paris, de 6 fr. 25 c., on recevra FRANCO, par la poste ce tome XIV^e.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,